

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/02/2020

Dossier complet le :

27/02/2020 30/10/2020

N° d'enregistrement :

2020-9597

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture de 10ha02 sur la commune de Saint Jean de Marsacq (40).
projet modifié suite aux compléments apportés le 30/10/2020. Défrichement de 3.3 ha (parcelle A64).
Les parcelles 53 et 63 sont préservées (cf p48 et 52 du diagnostic écologique)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GABARRUS

Prénom Cédric et Aurélien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA CENI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cédric et Aurélien GABARRUS

RCS / SIRET

4 3 2 0 6 3 8 3 2 0 0 0 1 3

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51 a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de moins de 25 ha.

Total projet défrichement 10ha02 composé:

- Section A parcelles 63 et 64 total 5ha22 (voir réponse DREAL du 20 septembre 2016 suite au dossier Etude au cas par cas n° 2016-0607),
- Section A parcelle 53 de 4 ha 80 (nouvelle parcelle de demande de défrichement)

4.2 Objectifs du projet

Défrichement dans le but de mettre en culture les parcelles A63,64,53. Nous sommes actuellement en cours d'installation dans la SCEA CENI sur la commune de St Jean de Marsacq (Landes).

Ce défrichement est nécessaire dans notre projet d'installation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Parcelles A63 et A64:

Pas d'évolution depuis septembre 2016 (voir ci-joint étude cas par cas de 2016). Ces parcelles ont fait l'objet d'une coupe rase de pins il y a 18 ans et sont recouvertes de molinie avec présence de buissons épineux en bordure d'un fossé (classement au PLU modifié le 24 mai 2011 en zone N).

Les parcelles sont bordées à l'Est comme à l'Ouest de cultures conduites par l'EARL MOURACH, d'une forêt de pins au Nord et séparées par une piste DFCI d'un autre massif de pins au sud.

Les souches ont pourri naturellement. un travail du sol superficiel sera nécessaire pour limiter l'apparition d'une végétation arbustive spontanée telle que des ronces. les résidus de souche ont été incorporés. Pour la mise en culture, un travail du sol pourra être réalisé.

Une parcelle est traversée de part en part par un fossé (carte IGN trait pointillé). Il sera maintenu et protégé par un dispositif végétalisé enherbé des 2 côtés.

- Parcelle A53:

Les pins ont été coupés en 2016. Reste à dessoucher la parcelle initialement implantée en pins. Un travail du sol sera nécessaire avant la mise en culture pas de présence de fossé et de cours d'eau).

Cette parcelle est bordée à l'Est comme à l'Ouest d'une culture en maïs semence. L'exploitant à l'Est est Mr LAROQUELLE et à l'Ouest Mr HARGOUS Stéphane.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les parcelles que nous voulons mettre en culture se trouvent dans un îlot classé pour la production de maïs semence. Notre projet est de pouvoir donc de pouvoir cultiver cette culture contractuelle.

Défricher ces 3 parcelles (A53, 54 et 64) avec la parcelle agricole au milieu permettrait de créer un îlot agricole d'environ 28,50 hectares d'un seul tenant tous exploitants confondus (il s'agirait d'un îlot de maïs semence et légumes).

Enfin d'optimiser l'irrigation on planterait 2 pivots d'irrigation sachant que nous avons des droits d'eau disponibles. Les parcelles A63, 64 et 53 seront irriguées à partir de deux forages (nappe des sables) situés hors Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	10ha02

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La lande
40230 Saint Jean de Marsacq.
A 63
A 64
A 53

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 17' 11" 204 Lat. 43° 38' 17" 152

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mais pas de prélèvements supplémentaires car utilisation des droits existants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Transformation d'espace forestier en espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation sylviculture en agriculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact car, même si une parcelle est traversée par un fossé, nous avons implanté des bandes enherbées sur les 2 rives et nous sommes pas dans une zone humide remarquable (voir NATURA 2000). d'un côté nous avons une friche de sables hétérogènes (A63 et 64) et de l'autre côté une coupe rase sur sol sableux (A53).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir courrier d'accompagnement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Jean de Marsacq

le,

20 février 2020

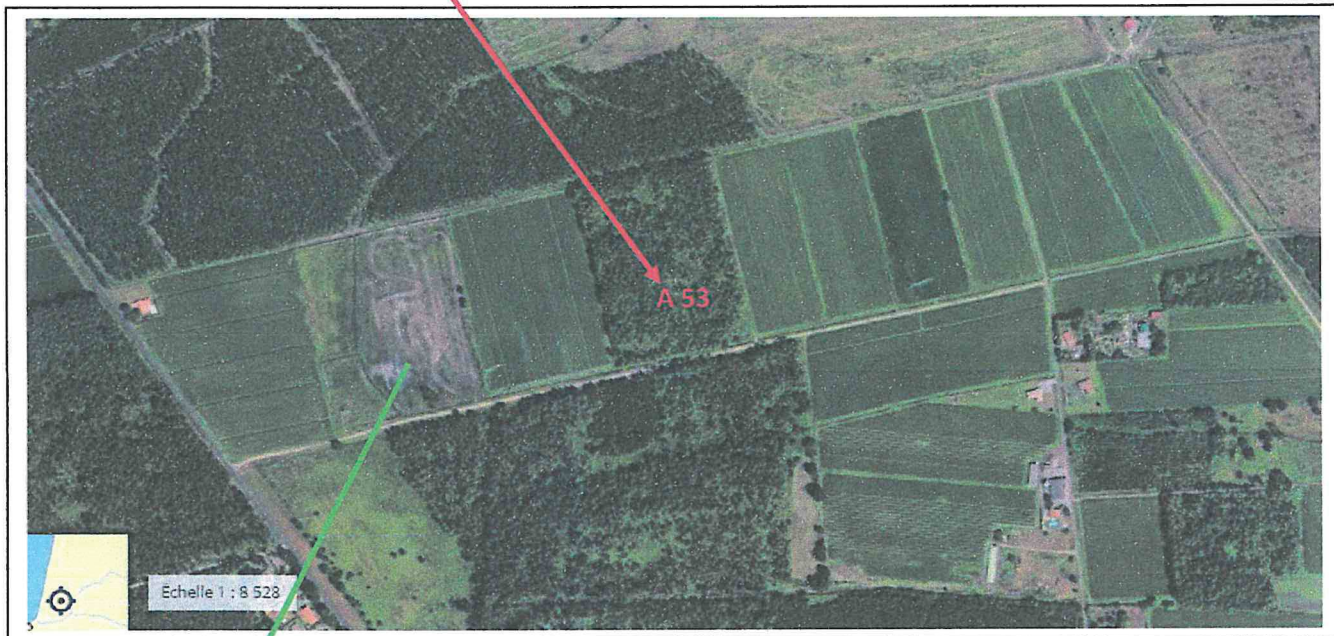
Signature



Projet de défrichement : Cédric et Aurélien GABARRUS à St JEAN de MARSACQ

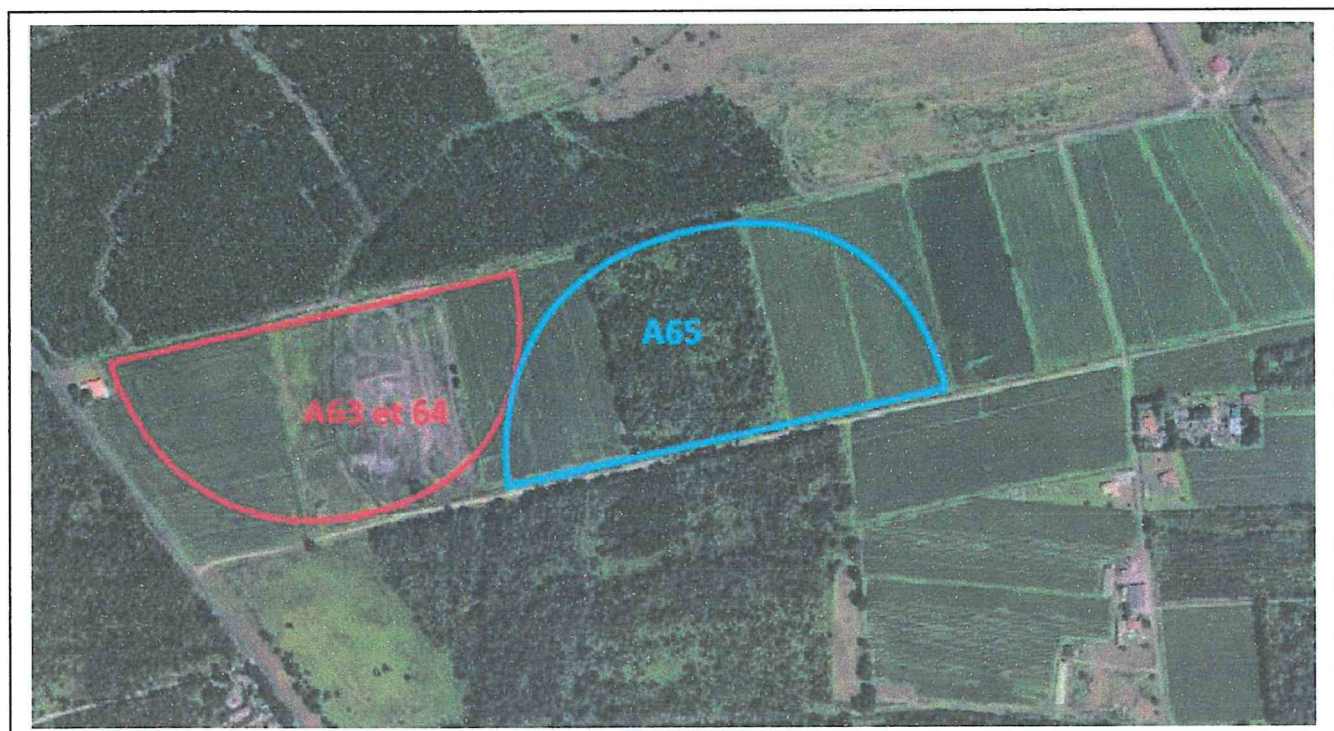
Section A - Parcelle n°53 (surface 4ha80) – Parcelles n°63 et 64 (surface 5ha22)

Plan de situation de situation du projet de défrichement

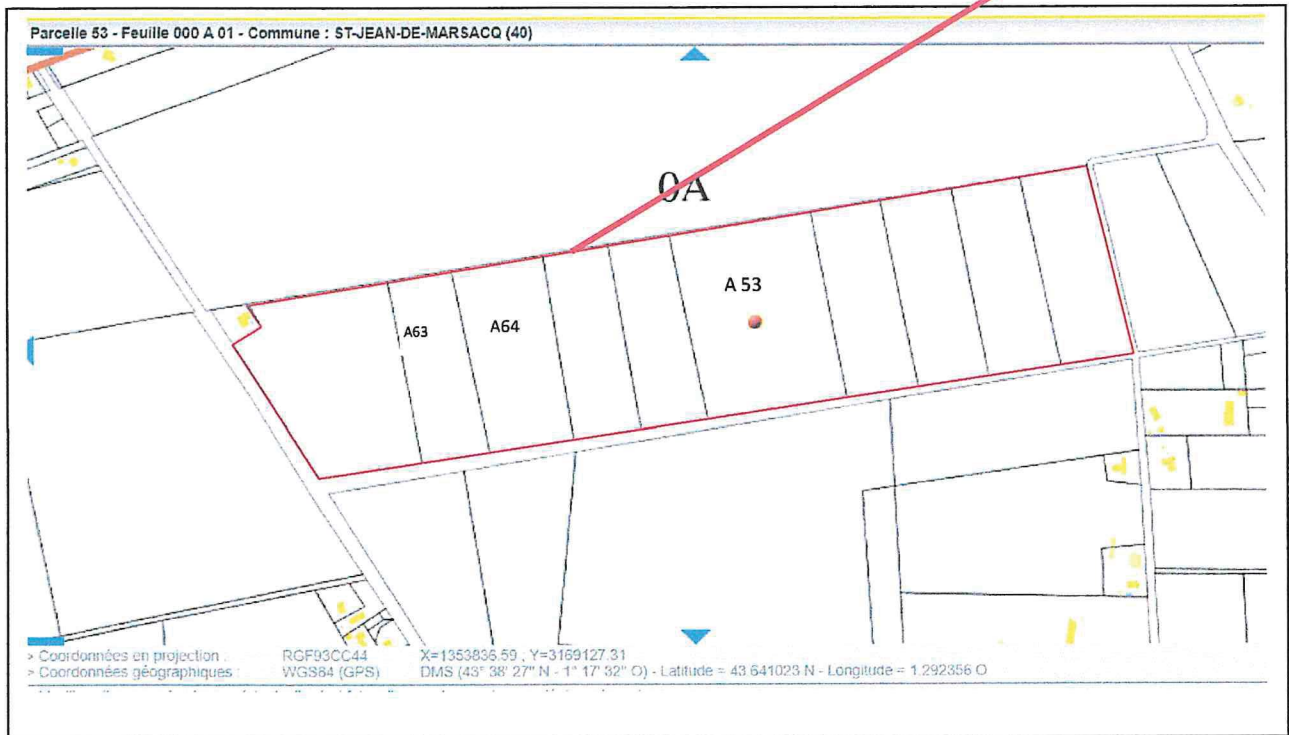


Situation des parcelles A63 et A64 (5ha22) qui ont fait l'objet d'une demande de défrichement déposée par Cédric GABARRUS en 2016 (réponse favorable DREAL du 20/09/2016).

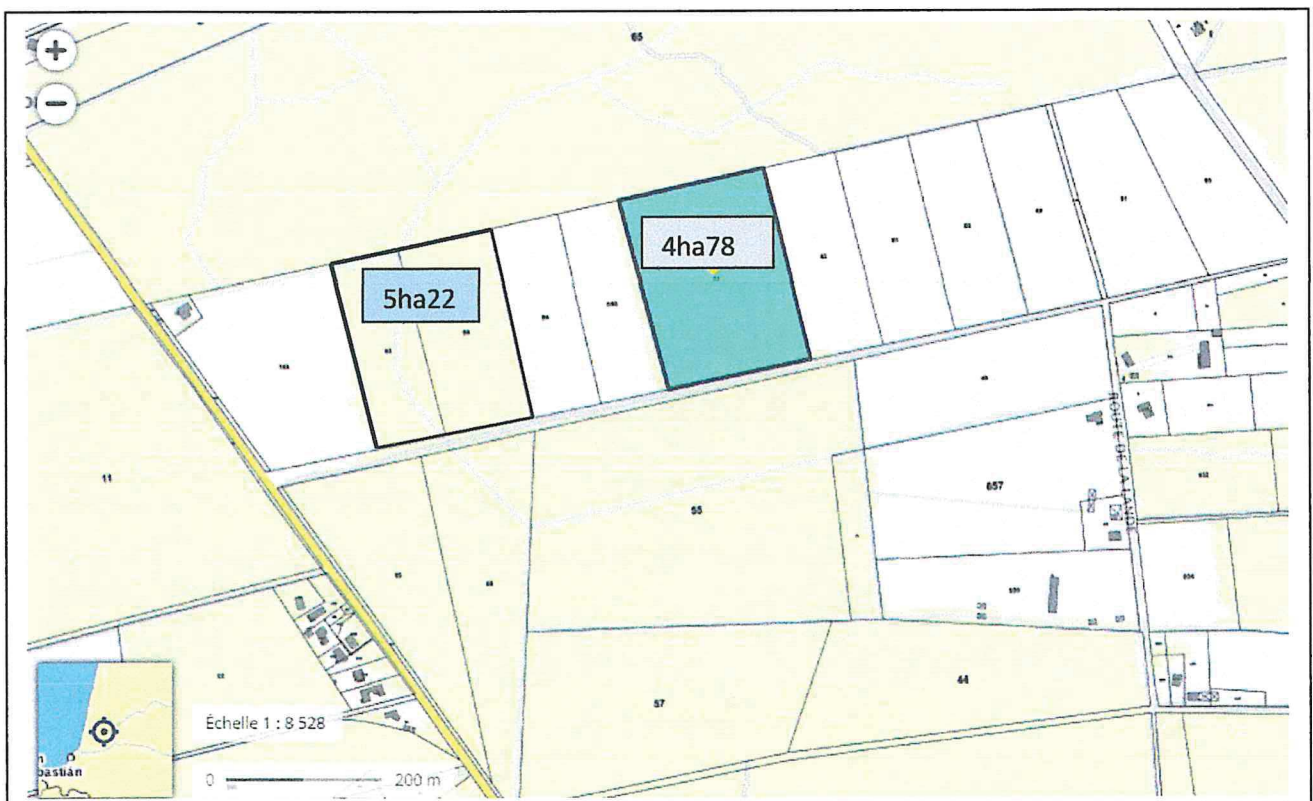
Extrait cartographie avec implantation des 2 pivots et faisant apparaître la parcelle à défricher (A65).



Plan de situation de l'ilot agricole constitué après défrichage. Surface totale 28ha50 (tous exploitants confondus). Ilot cultivé en maïs semence.

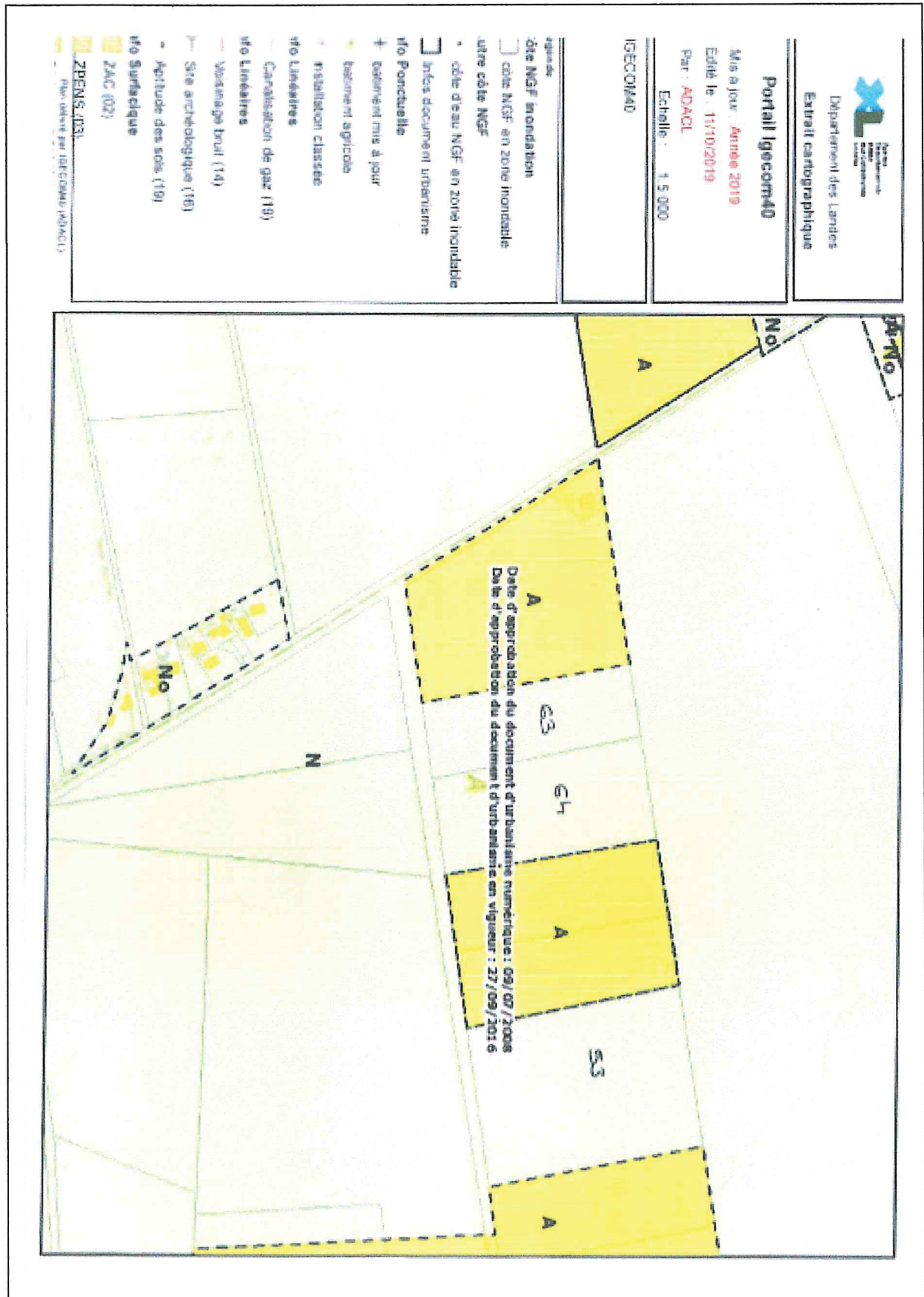


Extrait plan cadastral - Situation de la parcelle à défricher A 53 (4ha78) et des parcelles A63 et A64 (5ha22).



Occupation des sols

Il existe un PLU sur la commune de St JEAN DE MARSACQ. La parcelle A 53, A 63 et A 64 sont classées en zone A (voir ci-dessous carte extrait du PLU).



Projet Aurélien et Cédric GABARRUS - Section A parcelle 53
Photos prises le 20 janvier 2020



Photo 1 : vue parcelle coupe rase à l'EST



Photo 2 : vue vers l'Ouest



Photo 3: vue parcelle vers le Nord (sur les pins)

Projet Cédric Gabarrus
Photos prises le 14 juin 2016

(A63-64)

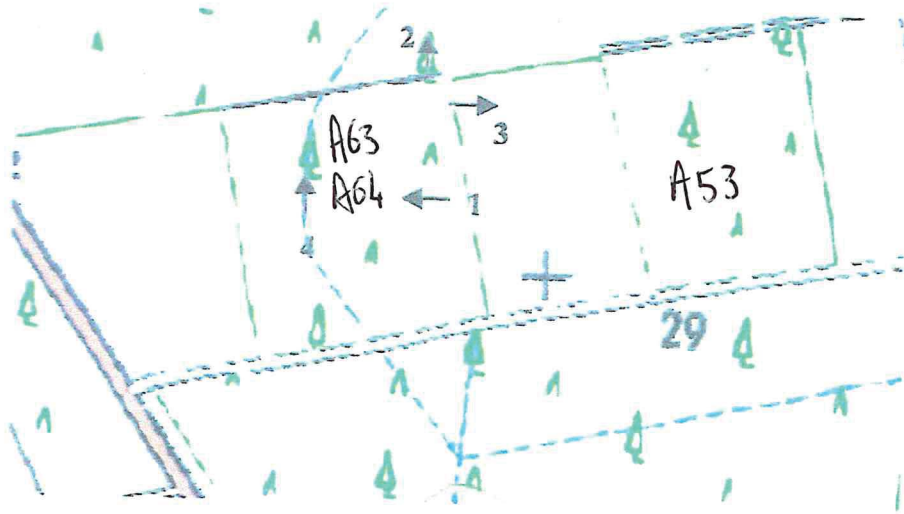


Photo 1 : vue générale de la parcelle



Photo 2 : parcelle de pins au nord



Photo 3 : parcelle de maïs à l'est



Photo 4 : végétation au bord du fossé

SCEA CENI
3024 Route de Travailon
40230 SAINT JEAN DE MARSACQ



Octobre 2020



BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT

553 rue Bernard Palissy
Hôtel d'entreprises du Grand Dax
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX

☎ 05 58.90.17.62

mailto : contact@voisin-consultant.fr

Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichage sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Présentation des rédacteurs du dossier :

 <p>Voisin Consultant</p>	<p>BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT 553 rue Bernard Palissy Hôtel d'entreprises du Grand Dax 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX ☎ 05 58.90.17.62 mailto : contact@voisin-consultant.fr</p>
---	--

Bureau d'études environnement VOISIN CONSULTANT

Terrain, rédaction et supervision :

✚ **Julie BRUGNOT**, Master Sciences de l'Environnement

✚ **Mélanie GOUAUX**, Master Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques

Dirigeant :

✚ **François CALESTREME**, Responsable Qualité Sécurité Environnement du CESI Entreprise

Toutes les photographies du document sont la propriété de Voisin Consultant et ont été réalisées sur le site (sauf mention spéciale).

1.	Contexte	5
1.1	Plan de situation au 1/25000	7
1.2	Photographies de la zone d'implantation (annexe 3 CERFA).....	8
2.	Milieu physique	15
2.1	Géologie	15
2.2	Contexte hydrogéologique	16
2.3	Milieu aquatique	17
2.3.1	Zonages règlementaires	17
2.3.2	Hydrographie	17
3.	Milieu naturel	20
3.1	Zones prospectées et zone du projet.....	20
3.2	Zones d'inventaire et de protection	21
3.2.1	Zone d'importance pour la conservation des oiseaux	21
3.2.2	Reserve naturelle Nationale.....	21
3.2.3	Znieff	21
3.3	Sondages pédologiques	23
3.4	Habitats et flore	29
3.4.1	habitats.....	29
3.4.2	Flore locale ou naturalisée.....	32
3.4.3	Flore exotique à caractère envahissant	36
3.5	Gestion actuelle	39
4.	SITES NATURA 2000 (piece 6 du cerfa)	40
5.	Enjeux milieu naturel	48
5.1.1	Enjeux existants	48
5.1.2	Enjeux liés au contexte.....	48
5.2	Impacts potentiels.....	49
5.3	Mesures de gestion sur les invasives proposées	49
5.4	Carte de synthèse des enjeux	50
5.5	Carte du projet proposé	51
6.	Conclusion.....	52

Figure 1 : Vue panoramique des parcelles 63 et 64	6
Figure 2. Carte topographique du projet	7
Figure 3 : Photographie aérienne du projet et emplacement des photographies prises.....	8
Figure 4 : Environnement proche permettant de situer le projet – parcelles 63 et 64	9
Figure 5 : Environnement lointain permettant de situer le projet – limite nord parcelles 63 et 64	10
Figure 6: Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 64.....	11
Figure 7. Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 64.....	12
Figure 8. Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 64.....	13
Figure 9. Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 53.....	14
Figure 10 : Carte géologique (Source : InfoTerre).....	15
Figure 11 : Fiche de la masse d'eau libre.....	16
Figure 12 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)	17
Figure 13: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau	19
Figure 14. Localisation du projet par rapport aux sites ZICO et RNN.....	22
Figure 15. Sondage pédologique n°1.....	23
Figure 16. Sondage pédologique n°2.....	24
Figure 17. Sondage pédologique n°3.....	25
Figure 18. Sondage pédologique n°4.....	26
Figure 19. Localisation des sondages pédologiques.....	27
Figure 20. Détermination Zones Humides.....	28
Figure 21. Cartographie des habitats.....	31
Figure 22 : Espèces de flore selon les parcelles du projet	32
Figure 23. Photographie sur site d'un ajonc nain	34
Figure 24. Photographie sur site d'une callune vulgaire.....	34
Figure 25. Photographie sur site d'un Corynéphore blanchâtre.....	35
Figure 26. Photographie sur site d'un Hélianthème faux-alysson.....	35
Figure 27. Photographie sur site d'un plant de raisin d'Amérique.....	36
Figure 28 : Photographie sur site du traquet motteux.....	37
Figure 29. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	47
Figure 30. Carte de synthèse des enjeux.....	50
Figure 31. Carte du projet proposé	51

1. CONTEXTE

En 2016, Monsieur Gabarrus Cédric avait déposé une demande d'examen d'étude au cas par cas pour une surface de 5 ha 22 a correspondant à 2 parcelles section A n° 63 et 64 sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq. Le 9 septembre 2016, la réponse de la DREAL indiquait que le projet de défrichement de 5 ha 22a pour mise en culture n'était pas soumis à étude d'impact (dossier référence 2016-0607).

La même année, à la suite de soucis personnels, Messieurs Gabarrus Cédric et Aurélien ont finalement décidé de s'installer dans la même société la SCEA de CENI (siret : 43206383200013) en tant que jeunes agriculteurs sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq.

Pour ce projet commun, Monsieur Gabarrus Aurélien souhaite apporter une nouvelle parcelle relevant d'une demande d'autorisation de défrichement. Il s'agit de la parcelle A53 d'une contenance de 4 ha 80 a. Cette parcelle est séparée de celles de son frère Monsieur Gabarrus Cédric (A 63 et A 64) par une parcelle agricole de 4 ha 70 a.

Le défrichement de ces 3 parcelles (A63, 54 et 64) permettrait de créer un îlot agricole d'environ 28,50 hectares de maïs semence et légumes pour la SCEA de CENI.

Les droits d'eau étant disponibles, Messieurs Gabarrus souhaiteraient alors optimiser l'irrigation en implantant 2 pivots d'irrigation. Les parcelles A63, 64 et 53 seront alors irriguées à partir de deux forages (nappe des sables) situés hors Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Pour la parcelle de 4 ha 80 a (A53), M. Gabarrus Aurélien a déposé une demande préalable de défrichement à la DDTM des Landes. Elle est en coupe rase, les pins ont été coupés en 2016. Elle est classée en nature « forêt ». Elle n'a pas bénéficié d'aide aux boisements à la suite de la tempête KLAUS de 2009.

Le 27 février 2020, Messieurs Gabarrus ont alors déposé une nouvelle demande d'examen au cas par cas pour une autorisation de défrichement, pour leur projet commun, à la demande de la DDTM (courrier du 31 octobre 2019).

Le 11 mars 2020, ils ont reçu une lettre de la DREAL demandant des compléments notamment sur la sensibilité environnementale de la zone d'implantation et sur les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé.

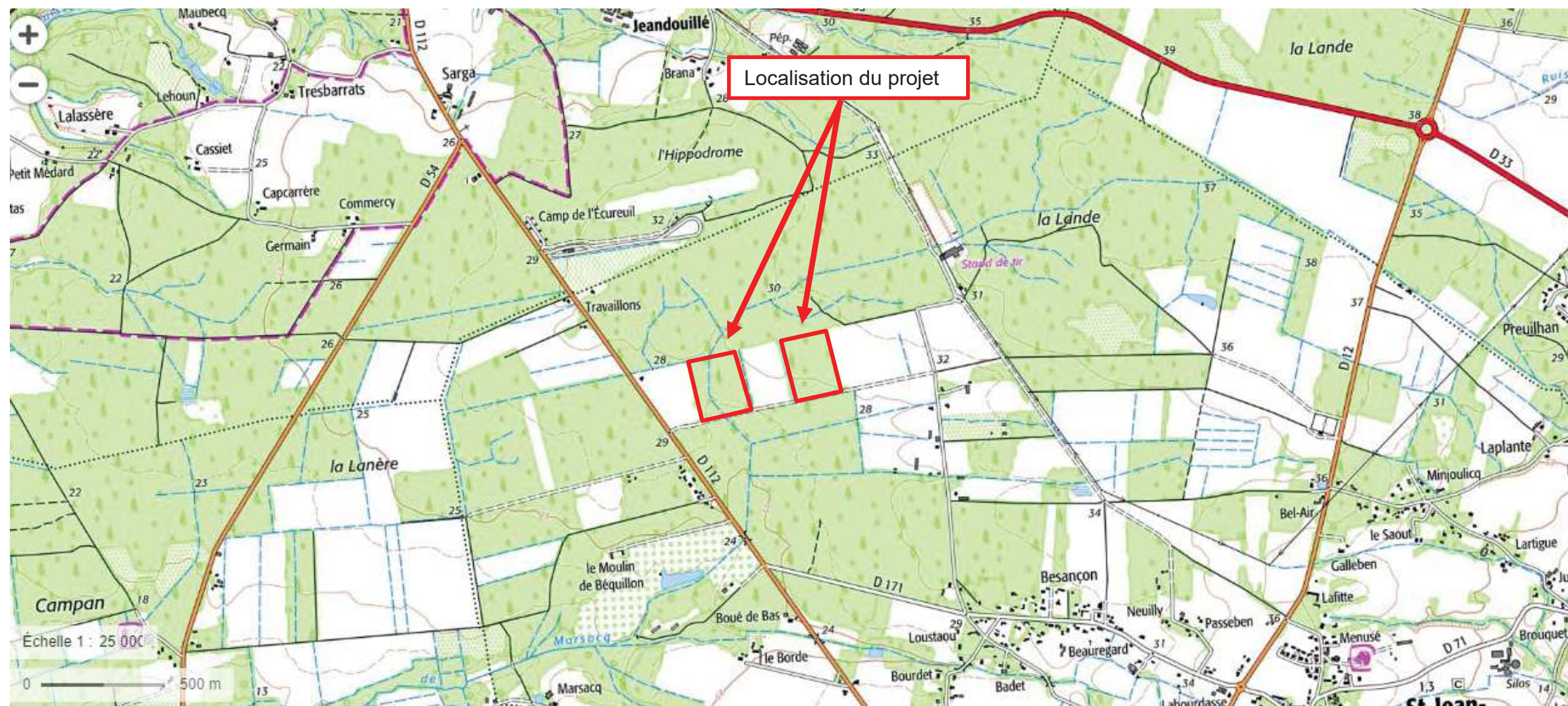
Dans ce contexte environnemental, le bureau d'études Voisin Consultant réalise un diagnostic écologique sur ces parcelles, à la demande des pétitionnaires de la SCEA de CENI, afin de répondre aux attentes de compléments de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Figure 1 : Vue panoramique des parcelles 63 et 64



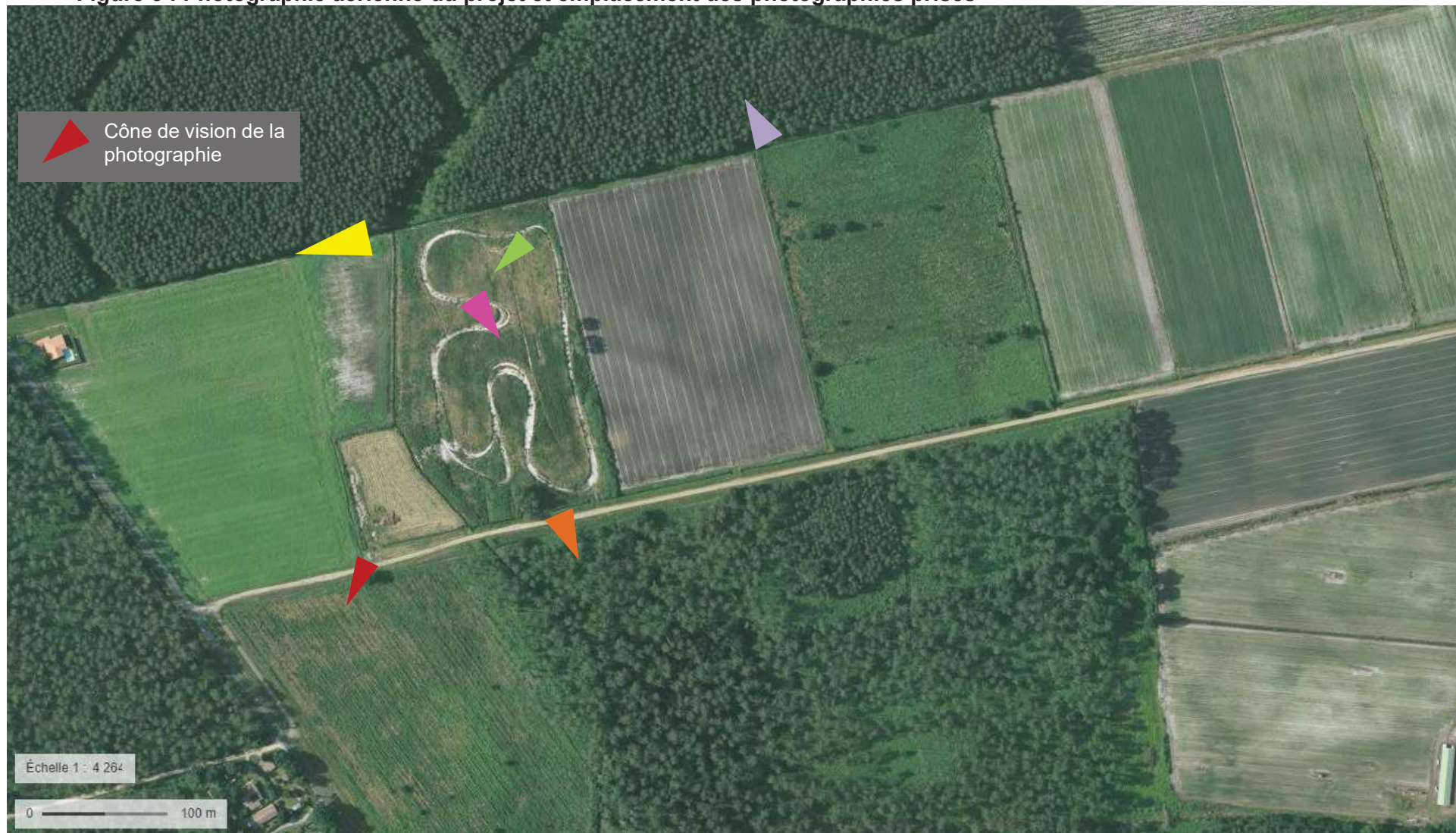
1.1 Plan de situation au 1/25000

Figure 2. Carte topographique du projet



1.2 Photographies de la zone d'implantation (annexe 3 CERFA)

Figure 3 : Photographie aérienne du projet et emplacement des photographies prises



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Figure 4 : Environnement proche permettant de situer le projet – parcelles 63 et 64



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

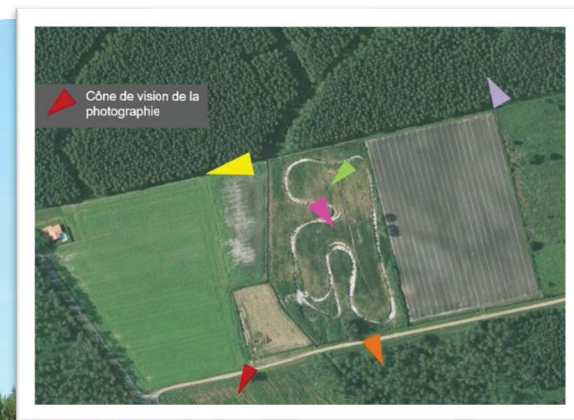
Figure 5 : Environnement lointain permettant de situer le projet – limite nord parcelles 63 et 64



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Figure 6: Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 64

▲
Cône de vision de la
photographie : voir
photographie aérienne
vue au paragraphe
précédent



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Figure 7. Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 64



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Figure 8. Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 64



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichage sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Figure 9. Environnement proche permettant de situer le projet – parcelle 53

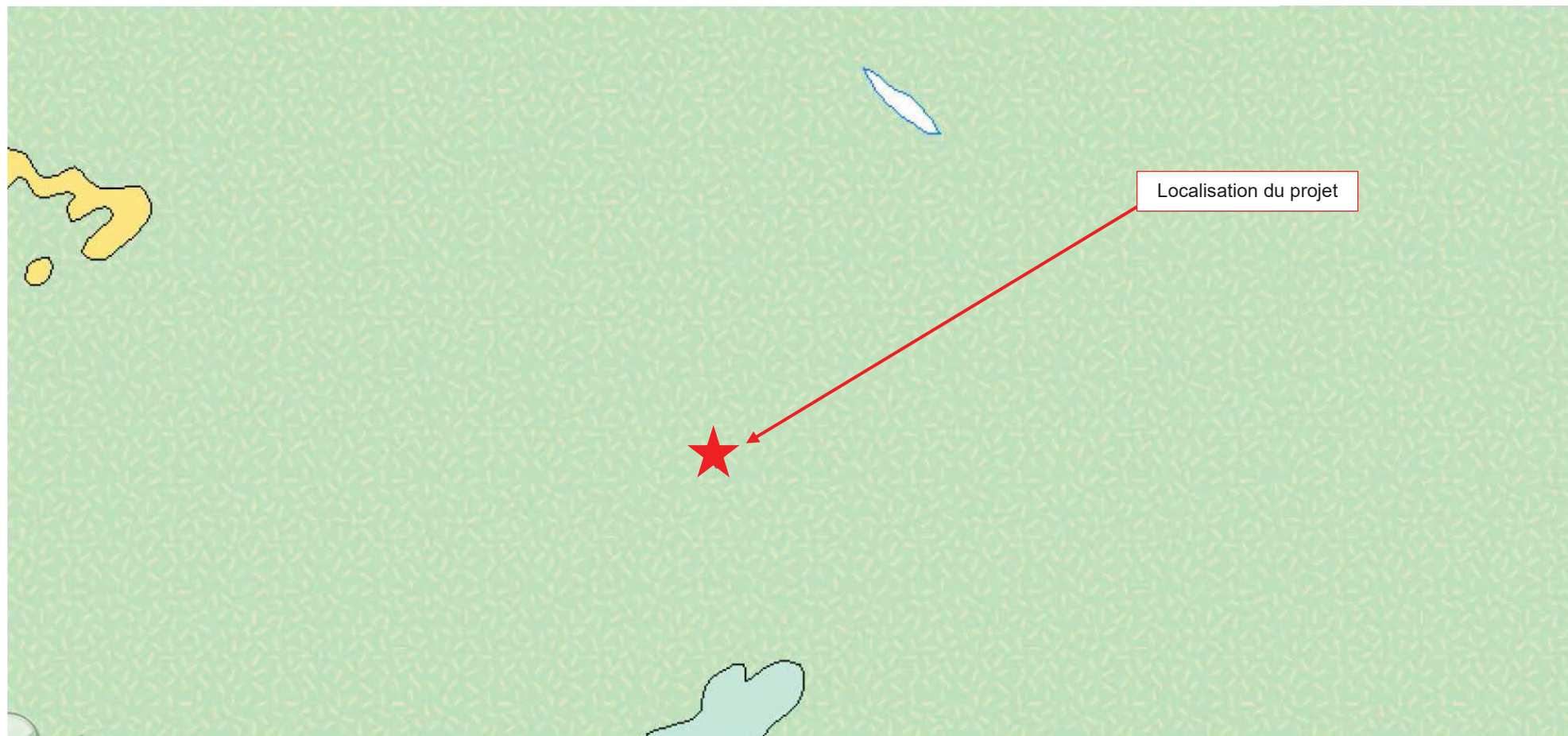


2. MILIEU PHYSIQUE

2.1 Géologie

Le site est sur un sol composé de Formation du Sable des Landes l.s. : sables hydro-éoliens et éoliens sur terrasse Riss (Würm III à Tardiglaciaire)

Figure 10 : Carte géologique (Source : InfoTerre)

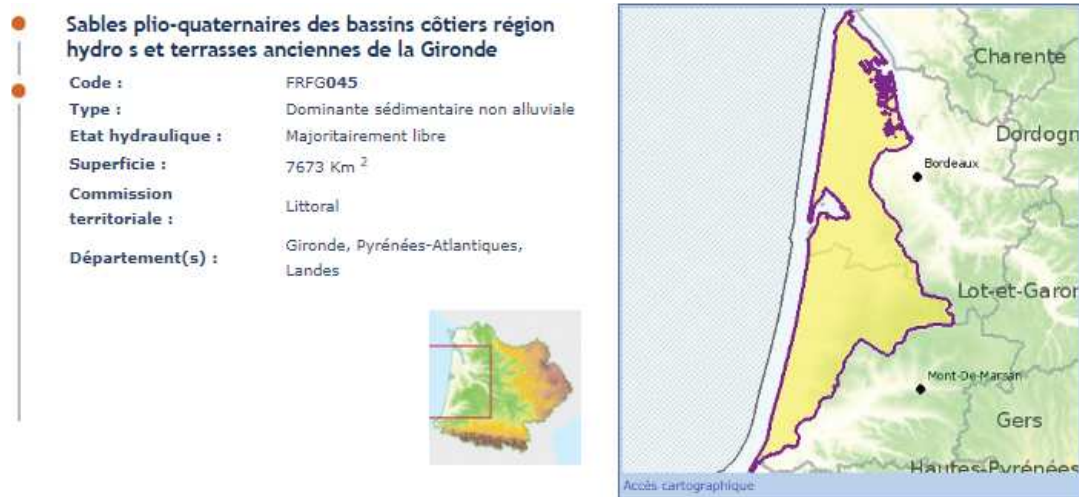


2.2 Contexte hydrogéologique

La nappe d'eau libre présente dans le sol du site est la suivante :

FRFG045 Sables plio-quadernaires des bassins côtiers région hydro et terrasses anciennes de la Garonne

Figure 11 : Fiche de la masse d'eau libre



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif :	Bon état 2015
Objectif de l'état chimique :	Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010)

Les états des masses d'eau souterraines ont été évalués :

- sur la base des règles définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.
- selon les recommandations de la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté susvisé.

La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7

Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Bon

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

	Pressions
Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole :	Pas de pression
Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements :	Non significative

Programme de mesures

• de la commission territoriale "Littoral" (fiche au format PDF)
Toutes les mesures de la commission territoriale ne s'appliquent pas systématiquement à cette masse d'eau

La masse d'eau libre est en bon état quantitatif et en bon état chimique.

Le projet n'est pas situé dans une zone humide référencée dans la carte des zones humides de Géoportail.

2.3 Milieu aquatique

2.3.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Le plan existant est concerné par les zonages de gestion des milieux aquatiques suivants :

- Zones hydrographies : Le Marsacq code S431
- Prévision des crues : 1536 Adour
- Zone de répartition des eaux 4002 : Arrêté n°2011 – 1903 du 13/04/2012
- SDAGE Adour-Garonne

2.3.2 HYDROGRAPHIE

Le projet est traversé par un cours d'eau. Il s'écoule du Sud-Ouest vers le Nord Est en direction des cours d'eau et milieux suivants :

- Cours d'eau (S4310620)
 - Le ruisseau de Marsacq (S4310500)
 - Le ruisseau du Mourmaou (S4310580)
 - Le canal de ceinture (S43-0410)
 - Le ruisseau le Boudigau (S43-0400)

Figure 12 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)

(page suivante)

Figure 13: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau

Cours d'Eau :

Recherchez votre cours d'eau : [Besoin d'aide?](#)


Résultat de votre recherche


Toponyme inconnu

Description

Code Hydrographique : S4310620
Longueur : 3 km
Ordre de Horton : inconnu
Se jette dans... Ru de Marsacq (S4310500) en rive droite.

Autres dénominations locales :
Informations complémentaires (communes traversées, chaînage des cours d'eau, bassin versant)

Localisation du projet 



Cliquez sur la carte pour naviguer vers un cours d'eau voisin

Masses d'eau DCE, parties du cours d'eau :

- Masses d'eau Rivière
Aucune
- Masse(s) d'eau Lac
Aucune
- Masse(s) d'eau de Transition
Aucune

[En savoir plus sur les masses d'eau](#)

Réglementation sur le cours d'eau

- Cours d'eau hors zones vulnérable
- Cours d'eau hors zones sensible
- Classement des cours d'eau

[En savoir plus sur les zonages réglementaires](#)

Zonages de programmation et planification

- Contexte piscicole : Inconnu
- Afin de visualiser les zonages du SDAGE sur ce cours d'eau, basculer vers l'interface cartographique puis cocher les zonages qui vous intéressent (déployer le groupe de couches "SDAGE - programmation")
- Réservoirs biologiques, cours d'eau en très bon état
Ce cours d'eau n'est ni réservoir biologique, ni cours d'eau en très bon état

Station de mesure de la qualité le long du cours d'eau

Aucune Station de mesure de la qualité n'est référencée sur ce cours d'eau

Stations d'épuration collective le long du cours d'eau

Aucune Station d'épuration collective n'est identifiée comme ayant des rejets dans ce cours d'eau

3. MILIEU NATUREL

3.1 Zones prospectées et zone du projet



3.2 Zones d'inventaire et de protection

Plusieurs zones d'intérêt écologique sont concernées pour l'étude :

3.2.1 ZONE D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

Le projet est situé dans une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, nommée Domaine d'Orx. Il est également situé à 3 km de la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, nommée Barthes de l'Adour. (Figure 14)

3.2.2 RESERVE NATURELLE NATIONALE

Le projet est situé à 7 km de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Orx (NA-RNN40003). (Figure 14)

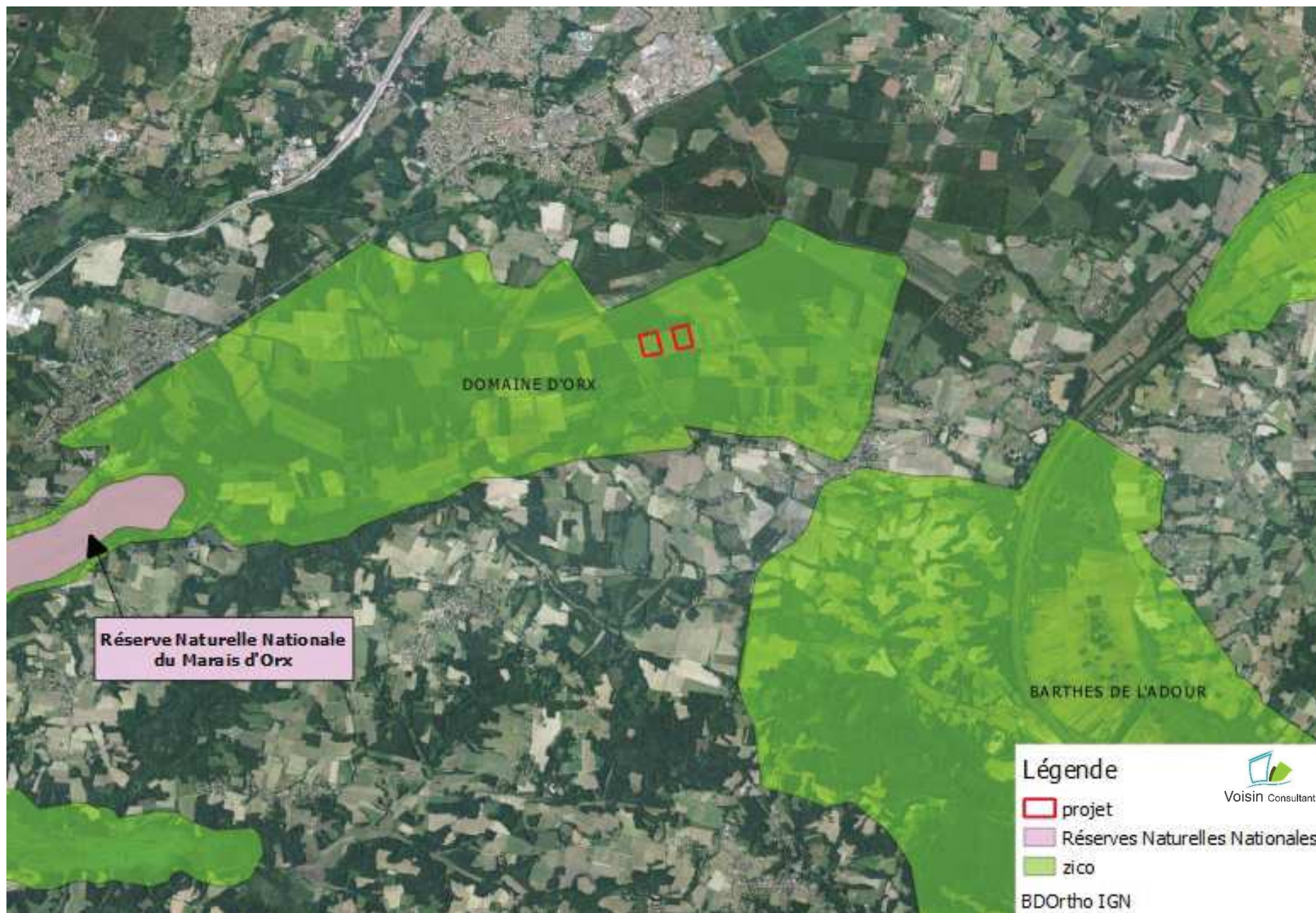
3.2.3 ZNIEFF

Le projet est situé à proximité de plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF 1 : Marais d'Orx et casier Burret (720020037) à 7,5 km
- ZNIEFF 1 : Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy (720030088) à 6 km
- ZNIEFF 2 : Zones humides associées au Marais d'Orx (72001984) à 4,7 km
- ZNIEFF 2 : L'Adour de la confluence de la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes (720030087) à 5 km

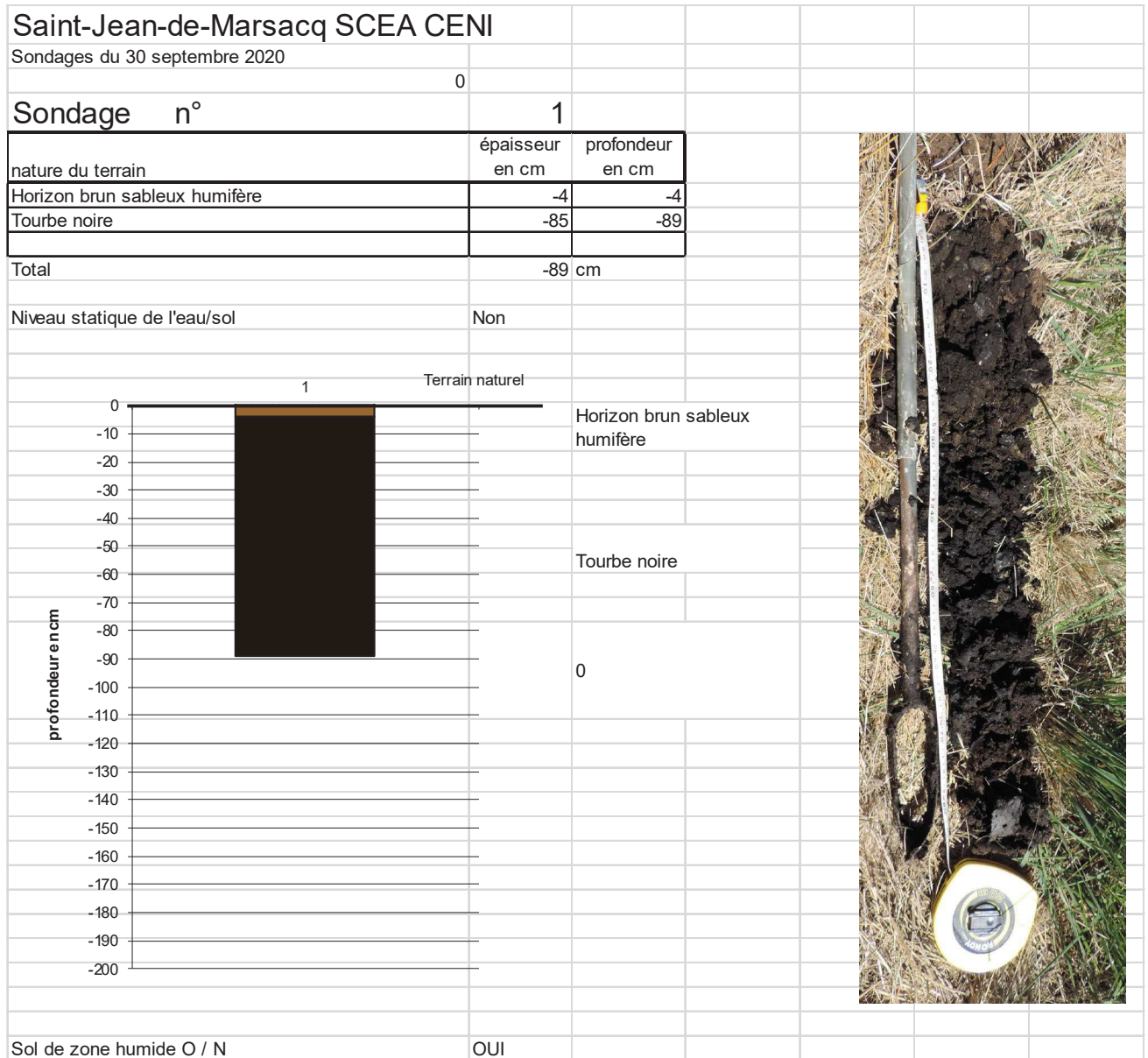
Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Figure 14. Localisation du projet par rapport aux sites ZICO et RNN



3.3 Sondages pédologiques

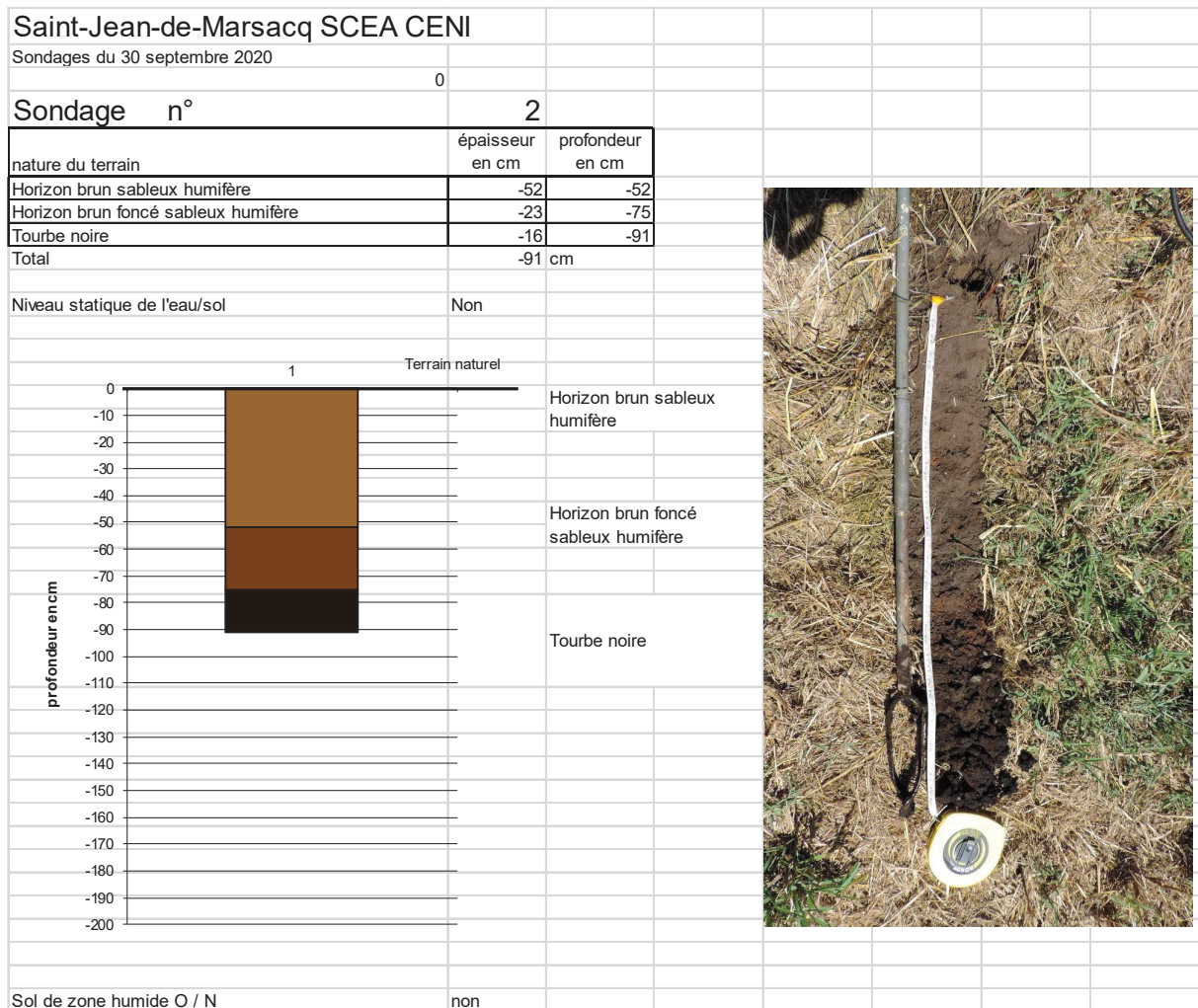
Figure 15. Sondage pédologique n°1



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichage sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq

SCEA CENI

Figure 16. Sondage pédologique n°2



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichage sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq

SCEA CENI

Figure 17. Sondage pédologique n°3

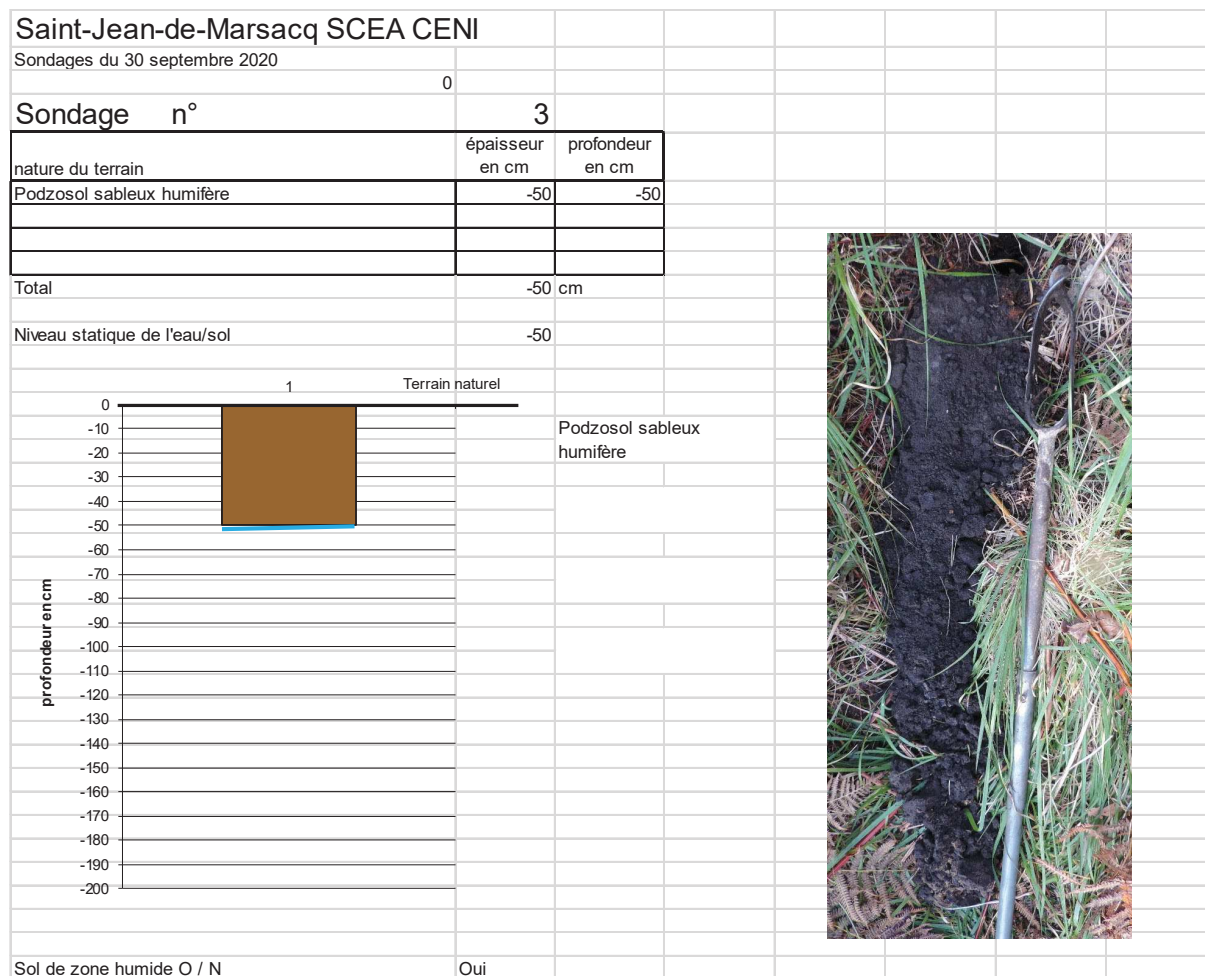


Figure 18. Sondage pédologique n°4

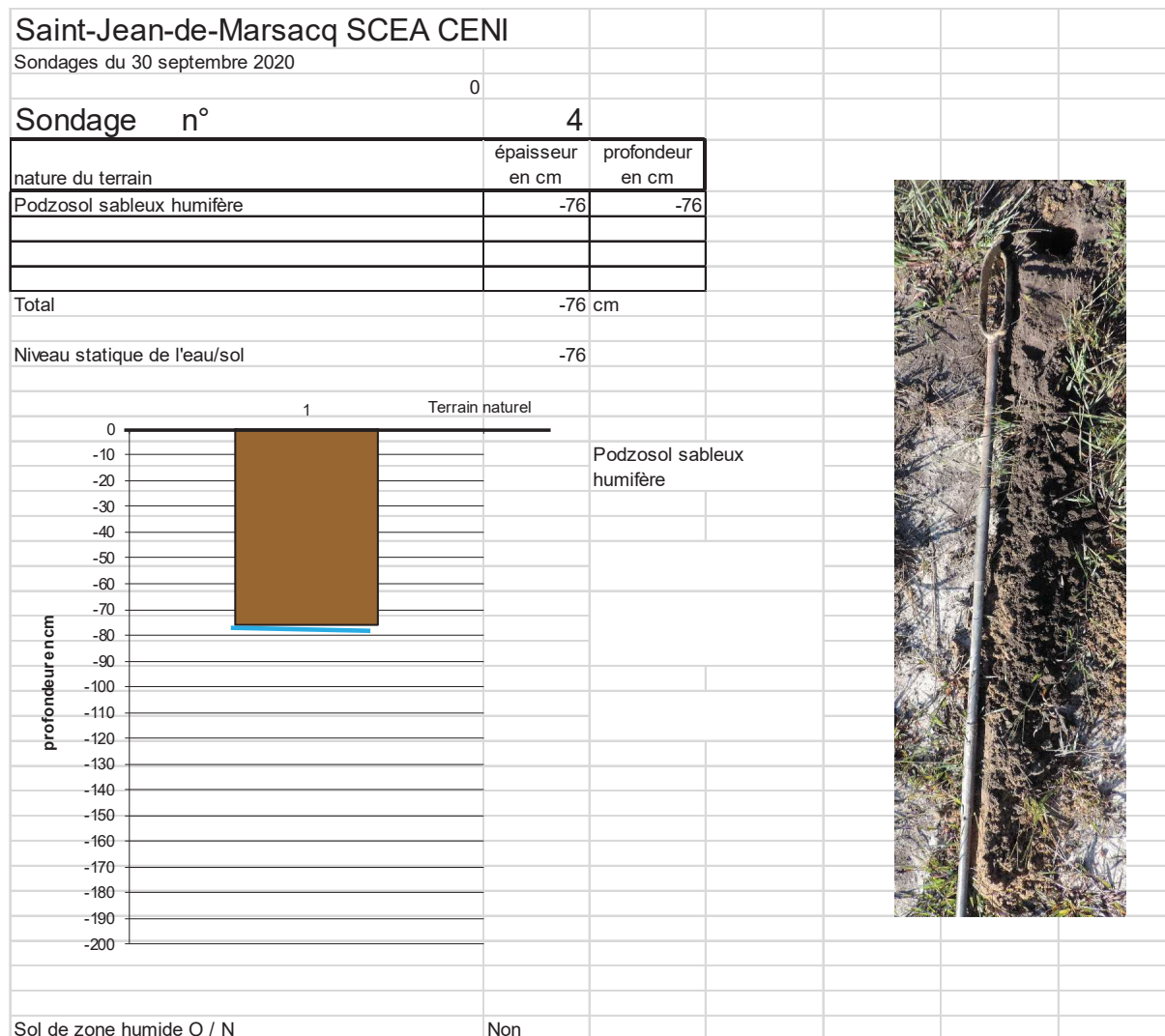
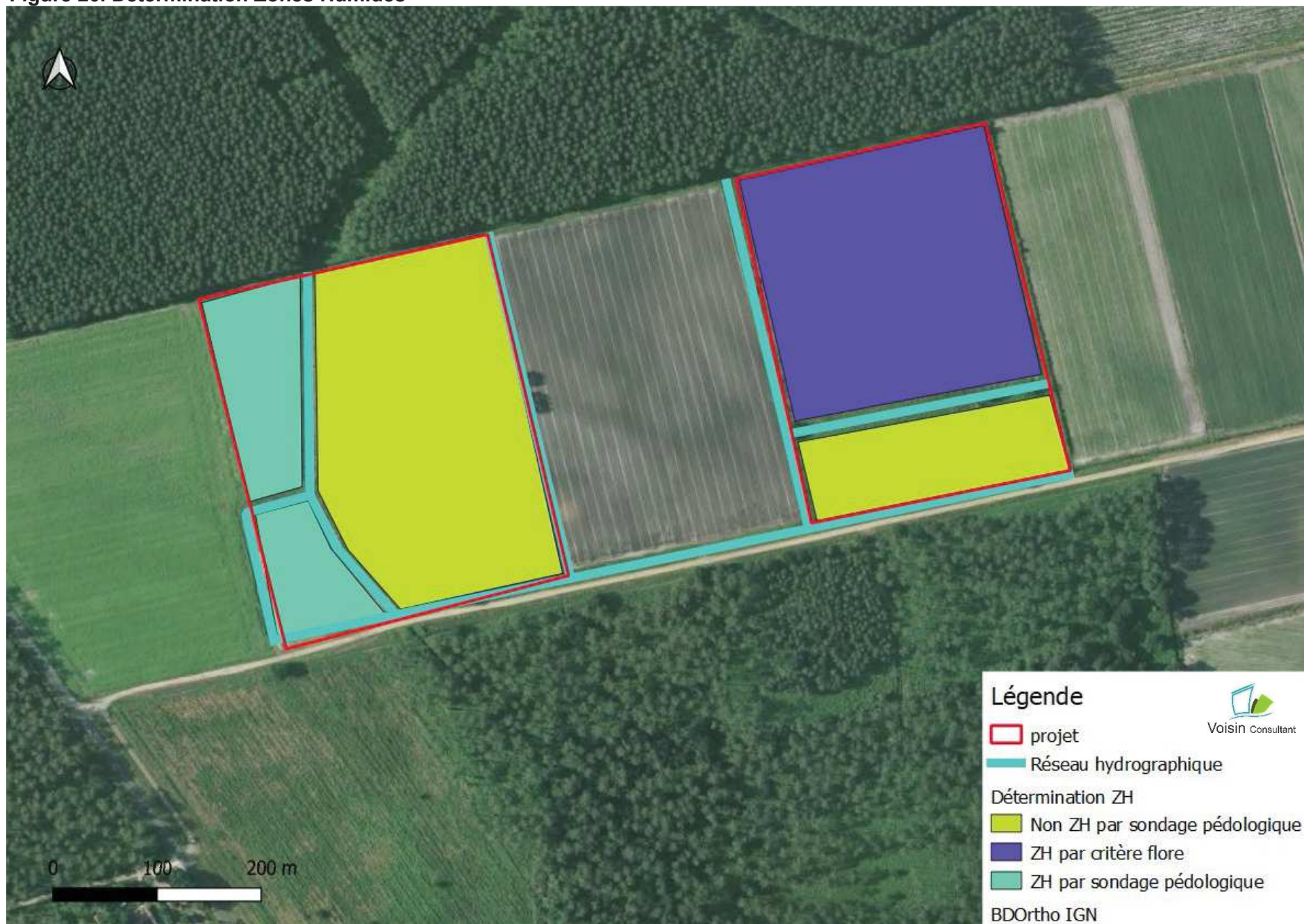


Figure 19. Localisation des sondages pédologiques



Figure 20. Détermination Zones Humides



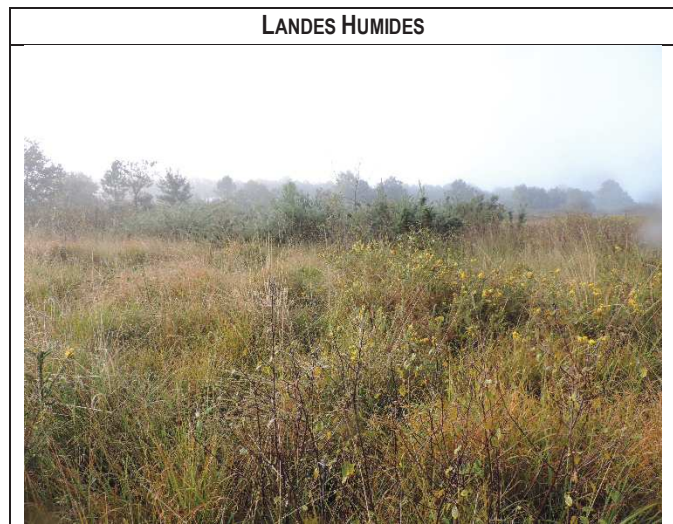
3.4 Habitats et flore

Les investigations de terrain se sont déroulées les 27 août 2020 et 30 septembre 2020.

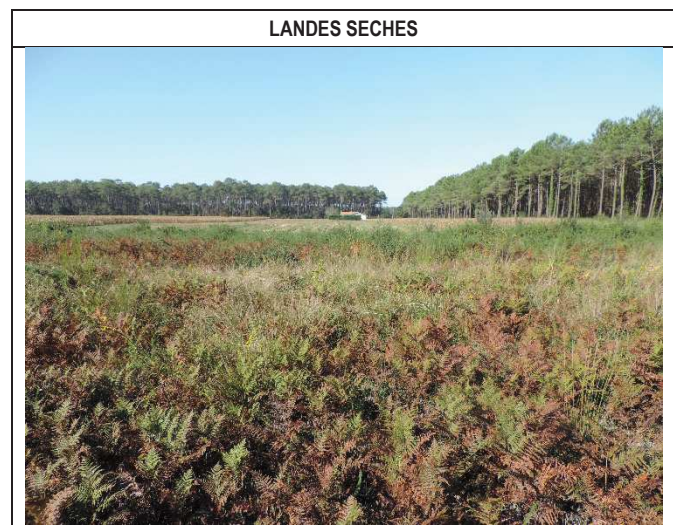
3.4.1 HABITATS

Landes humides (code 4020) : c'est un habitat qui s'est installée dans une dépression composée de bruyère ciliée, molinie bleue, ajonc nain et bourdaine.

Dans la carte des habitats ci-dessous (Figure 15), cet habitat est nommé Landes Humides Code 4020.



Landes sèches (code 4030) : c'est un habitat qui correspond à une physionomie marquée par la dominance de callune vulgaire et de bruyère cendrée. Cet habitat est caractéristique des sols sableux.



LANDES A AJONCS D'EUROPE

Landes à Ajoncs d'Europes (code 4030-8) : c'est un habitat qui est marqué par une forte dominance d'Ajoncs d'Europe, de Fougères aigles et de ronces.



Figure 21. Cartographie des habitats



3.4.2 FLORE LOCALE OU NATURALISEE

La période est favorable à l'identification des espèces végétales.

Figure 22 : Espèces de flore selon les parcelles du projet

Espèces		Parcelle 63		Parcelle 64		Parcelle 53			
						Nord du fossé		Sud du fossé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Présence	% par strate (1)	Présence	% par strate (1)	Présence	% par strate (1)	Présence	% par strate (1)
Molinie Bleue	<i>Molinia caerulea</i>	OUI	15	OUI	20	OUI	100	OUI	100
Avoine de thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	OUI	10	OUI	50	OUI	5	NON	
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	OUI	5	OUI	5	OUI	5	OUI	5
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	OUI	5	OUI	5	OUI	5	OUI	5
Ronces	<i>Rubus sp</i>	OUI	5	OUI	5	OUI	5	OUI	5
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	OUI	5	OUI	5	OUI	1	OUI	1
Chêne	<i>Quercus robur</i>	NON		NON		OUI	2	OUI	1
Bourdaïne	<i>Frangula alnus</i>	OUI	2	OUI	2	OUI	10	OUI	1
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	OUI	80	OUI	30	NON		OUI	90
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	OUI	10	OUI	10	NON		OUI	8
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	OUI	10	OUI	10	OUI	30	NON	
Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i>	OUI	1	NON		OUI	1	NON	
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	OUI	1	OUI	1	OUI	1	NON	
Callune vulgaire	<i>Calluna vulgaris</i>	OUI	2	OUI	5	OUI	1	NON	
Sphaignes sp	<i>Sphagnum sp</i>	OUI	1	NON		NON		NON	
Hélianthème faux alysson	<i>Halimium lasianthum</i>	NON		OUI	1	NON		NON	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	NON		NON		OUI	1	NON	
Corynéphore blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i>	NON		OUI	1	NON		NON	
HABITAT MAJORITAIRE		Ancienne tourbe		Landes sèches		Landes humides		Prairie mésohygrophile	

(1) : plus de 100 % car plusieurs strates.

La Bruyère ciliée : C'est une espèce caractéristique des landes humides et mésophiles. Elle pousse sur des sols sableux ou limoneux, plus ou moins tourbeux. Sur la liste de l'IUCN, elle a un statut de préoccupation mineure en France et en Aquitaine.



Les Sphaignes : ce sont des bryophytes. Elles sont à l'origine de la formation des tourbières par accumulation de leur matière organique. Les sphaignes, organismes végétaux sans racines ni vrais tissus conducteurs, ont une croissance continue par leur extrémité apicale alors qu'elles meurent par leur base accumulant ainsi la matière organique peu décomposée dans un milieu humide acide et anoxique.



Figure 23.
Photographie
sur site d'un
ajonc nain



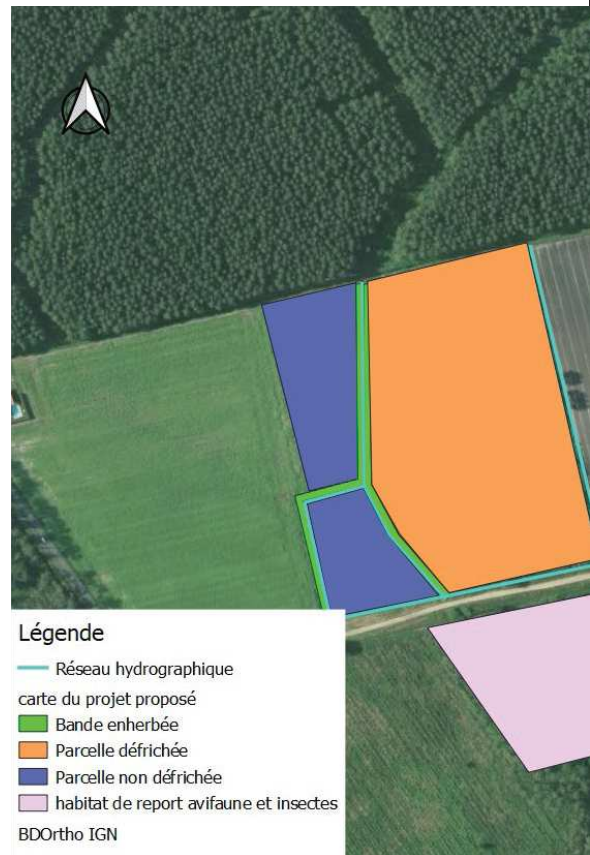
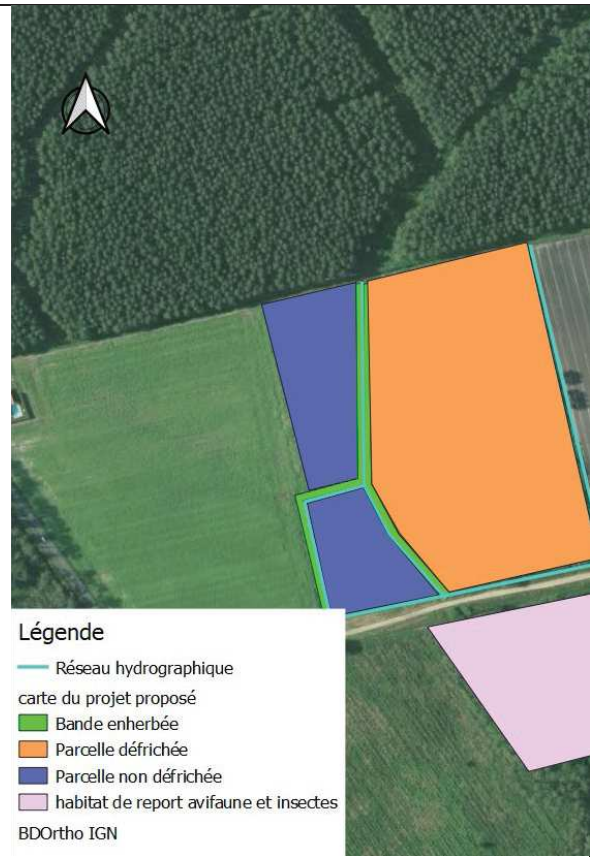
Figure 24.
Photographie sur site
d'une callune vulgaire



Figure 25.
Photographie
sur site d'un
Corynéphore
blanchâtre



Figure 26.
Photographie sur site
d'un Hélianthème
faux-alysson



3.4.3 FLORE EXOTIQUE A CARACTERE ENVAHISSANT

Le site compte quelques exemplaires de flore envahissante.

Plusieurs plants de raisins d'Amérique ont été observés sur le site.

Figure 27. Photographie sur site d'un plant de raisin d'Amérique



3.4.3.1 Faune

3.4.3.1.1 Avifaune

Plusieurs espèces d'oiseaux ont été identifiés lors des journées de terrain.

Des pinsons des arbres, des moineaux domestiques, des palombes, des corneilles noires, mésanges charbonnières, des rouges gorges et plusieurs individus de traquet motteux.

Le traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) est une espèce qu'il est facilement identifiable en période de migration dans les zones agricoles lors de la première session de terrain fin août.

Par contact auditif, l'Alouette Lulu (*Lullula arborea*) a été recensé sur le site le 30 septembre 2020.

Les potentialités pour l'Alouette des champs (*Aluda arvensis*) ou la Fauvette Pitchou (*Sylvia undata*) sont bonnes sur certains secteurs.

Figure 28 : Photographie sur site du traquet motteux



Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Liste rouge	Population nicheuse
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Chassable	LC Monde, Europe, France,	Stable
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Protégée	LC Monde ; Europe	En déclin
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		LC Monde,	Stable
Pigeon Ramier (Palombe)	<i>Colulba palumbus</i>	Chassable	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protégée	LC Monde, Europe, France,	Stable
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Protégée	NT Monde ; Europe EN France	En déclin
Alouette des champs	<i>Aluda arvensis</i>	Chassable	LC Monde, Europe, France,	En déclin

3.4.3.1.2 Lépidoptères

La parcelle 53 (Nord) est composée de landes humides avec de la molinie bleue majoritairement. Le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) est donc possiblement présent sur ce site lors de la période de vol des adultes (de fin mai à fin juillet).

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Liste rouge	Population nicheuse
Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Protégée	LC Monde, Europe, France,	Stable

3.5 Gestion actuelle

Actuellement, les parcelles 63 et 64 sont entretenues par un gyro-broyage tous les ans.

Sur la parcelle 53, aucune gestion n'est réalisée, ce qui explique la bordure en landes à Ajoncs difficilement accessible. Cette non-gestion a permis l'installation, possiblement après la tempête Klaus en 2009, d'une zone de landes humides avec de la bruyère ciliée, de la molinie et des ajoncs nains.

4. SITES NATURA 2000 (PIECE 6 DU CERFA)

La Directive dite « Habitat » et la Directive « Oiseaux » ont donné lieu à la création d'un réseau écologique européen appelé Natura 2000. Ce dernier comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) ayant pour objet d'assurer la conservation de la biodiversité en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats, la flore et la faune présents.

Le projet est situé à 4 km du Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 des Zones Humides associées au Marais d'Orx (FR7200719). Les habitats et espèces suivants sont répertoriés dans ce site Natura 2000 :

Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Habitats présents sur le site des Zones Humides associées au Marais d'Orx:

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		326,04 (33 %)		P	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin</i>		414,96 (42 %)		P	B	C	A	A
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	237,12 (24 %)		P	C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Espèces présentes sur le site des Zones Humides associées au Marais d'Orx:

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	P	DD	B	A	C	A
P	1831	<i>Luronium natans</i>	p			i	P	DD	C	B	A	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	p			i	P	DD	C	A	C	B
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P	DD	C	A	C	A
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Le projet est situé à 5,5 km du Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 de l'Adour (FR7200724). Les habitats et espèces suivants sont répertoriés dans ce site Natura 2000 :

Habitats présents sur le site de l'Adour:

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<u>1130</u> <i>Estuaires</i>		636,71 (17,86 %)		P	A	C	C	A
<u>1140</u> <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		6,06 (0,17 %)		M	C	C	C	C
<u>1150</u> <i>Lagunes côtières</i>	X	3,57 (0,1 %)		M	C	C	A	C
<u>1210</u> <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		0,36 (0,01 %)		M	D			
<u>1330</u> <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)</i>		1,07 (0,03 %)		M	D			
<u>2110</u> <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		0,36 (0,01 %)		M	D			
<u>2130</u> <i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>	X	0,71 (0,02 %)		M	D			
<u>2180</u> <i>Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale</i>		3,21 (0,09 %)		P	D			
<u>3130</u> <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,36 (0,01 %)		M	D			
<u>3150</u> <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		7,13 (0,2 %)		P	C	C	C	C
<u>3260</u> <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		7,13 (0,2 %)		M	C	C	B	C
<u>3270</u> <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.</i>		6,77 (0,19 %)		P	C	C	B	C

Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

6430		38,15		M	B	C	C	C
<i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin</i>		(1,07 %)						
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		0,36 (0,01 %)		P	D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	288,05 (8,08 %)		M	A	C	C	B
91F0 <i>Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)</i>		463,09 (12,99 %)		M	A	C	C	C
92D0 <i>Galerie et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)</i>		0,71 (0,02 %)		P	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite» .
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» .

Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

Espèces présentes sur le site de l'Adour:

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
P	1428	<i>Marsilea quadrifolia</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
F	5339	<i>Rhodeus amarus</i>	p			i	P	M	C	C	C	C
F	6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
P	1607	<i>Angelica heterocarpa</i>	p			i	P	M	B	C	B	B
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	P	C	A	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	P	C	C	C	C
I	1046	<i>Gomphus graslinii</i>	p			i	P	P	C	C	C	C

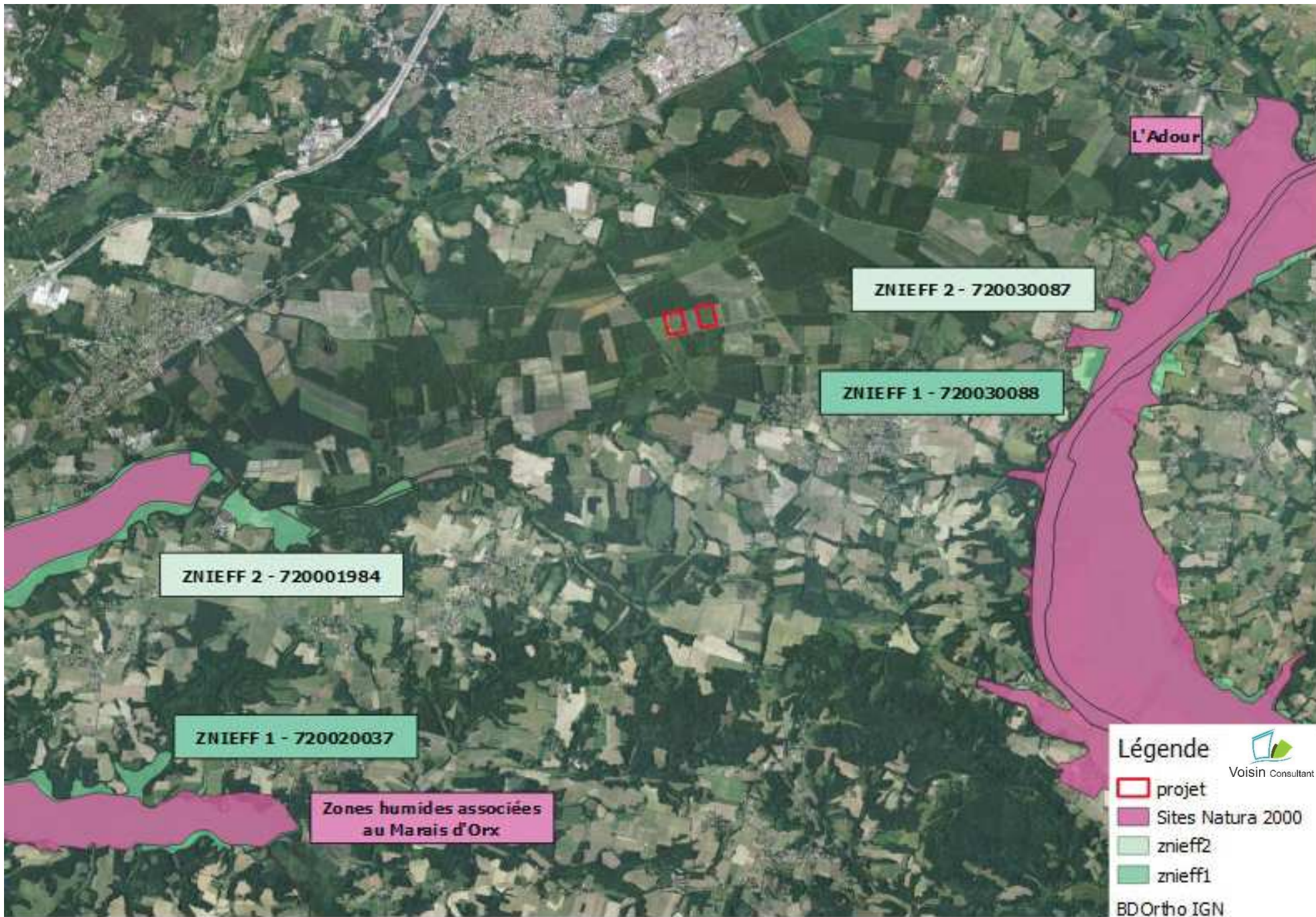
Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq
SCEA CENI

I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P	P	C	B	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P	P	C	B	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	P	C	B	C	C
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	P	C	B	C	C
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	r			i	P	M	B	B	C	B
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	M	C	B	C	C
F	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	r			i	P	M	C	B	B	B
F	1102	<i>Alosa alosa</i>	r			i	P	M	B	B	C	B
F	1103	<i>Alosa fallax</i>	r			i	P	M	B	B	C	B
F	1106	<i>Salmo salar</i>	c			i	P	M	C	C	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Diagnostic écologique dans le cadre d'une demande de cas par cas pour une autorisation de défrichement sur la commune de Saint-Jean-de-

Figure 29. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



5. ENJEUX MILIEU NATUREL

5.1.1 ENJEUX EXISTANTS

Habitats

Les enjeux sont hétérogènes selon les parcelles.

En effet, la parcelle 53 est divisée par deux habitats. Une prairie mésohygrophile au sud du fossé et une lande humide au nord du fossé. Si la prairie mésohygrophile peut potentiellement être défrichée, la lande humide est un habitat d'intérêt majeur.

Les parcelles de la RCFS (de l'autre côté de la route en sable), sont également des parcelles de lande humide. Ces parcelles ne seront pas exploitées.

Les parcelles 63 et 64 se différencient par la qualité du sol. Sur la parcelle 63, traversée par le cours d'eau, nous sommes potentiellement en présence d'une ancienne zone tourbeuse.

La parcelle 64 est, quant à elle, caractérisable par une lande sèche.

Faune

La population, présente lors des sessions de terrain, a montré une réelle dynamique entre les parcelles du projet et les parcelles de la RCFS. Nous pouvons émettre l'hypothèse, qu'en cas de perturbation du milieu sur le projet, les espèces pourront trouver refuge dans les parcelles de la RCFS.

5.1.2 ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE

Les sites Natura 2000 étant à plus de 4 km du projet, il n'existe pas d'enjeux liés au contexte Natura 2000.

Cependant, les zones humides sont à préserver, de ce fait le projet de défrichage ne prendra pas en compte la parcelle 53 ni la parcelle 63.

5.2 Impacts potentiels

Le principe du projet repose sur le défrichement de parcelles dans le but d'agrandir l'exploitation agricole de Messieurs Gabarrus.

Il y a un potentiel impact sur les habitats présents.

Messieurs Gabarrus proposent alors de maintenir une bande enherbée, comme ce qu'ils ont mis en place sur la parcelle 63 le long du cours d'eau, sur la parcelle 64 le long de fossé afin de maintenir cette haie végétale fortement intéressante pour toute la population avicole.

5.3 Mesures de gestion sur les invasives proposées

Pour le dossier de défrichement, seront expliquées les mesures de gestion à mettre en place pour les espèces invasives.

5.4 Carte de synthèse des enjeux

Figure 30. Carte de synthèse des enjeux



5.5 Carte du projet proposé



6. CONCLUSION

Les investigations de terrain pour établir l'état initial des parcelles du projet ont permis de mettre en évidence des disparités d'habitats.

Le projet est donc adapté en fonction des enjeux et sur une surface plus restreinte de défrichement.

Messieurs Gabarrus proposent donc de défricher environ 3,3 ha, soit la surface de landes sèches, ceci permettra d'agrandir la parcelle agricole centrale.